

**Commune de L'Albenc**  
**Département de l'Isère**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 septembre 2015**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 17/09/2015  
Nombre de conseillers : en Exercice 15  
Présents 11  
Votants 15

L'an deux mille quinze et le 22 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marlène MANTEGARI, Nathalie LYONNE, Anne-Laure ROUQUAIROL, Véronique SCARINGELLA, Catherine STUCK, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY,

Excusés: Brahim BASRI (pouvoir à Patrick BURRIAND) Christian MATHIEU (pouvoir à Christian JOLLY) Marjory LUYTON (pouvoir à Christelle GUIONNEAU), Alexandre PICAT (pouvoir à Catherine STUCK ).

**Nomination d'un secrétaire de séance**

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal autorise la Maire à présenter d'autres délibérations.

**1-Approbation des comptes- rendus des deux derniers conseils :**

Les comptes rendus du 23 juin et du 1<sup>er</sup> septembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

**2-DM concernant TVA budget annexe**

Le point n°2 est supprimé. Le problème avec la TVA a été régularisé avec le trésorier et ne nécessite pas de délibération.

### **3-Délibération pour autoriser la signature de la convention pour enregistrements des logements sociaux**

La Maire informe l'assemblée que la Commune de l'Albenc a le choix entre 3 rôles possibles :

- être guichet enregistreur des demandes de logements sociaux et saisir les dossiers de demande de logement social
  - être guichet enregistreur des demandes de logements sociaux et mandater la Communauté de Communes : la 3C2V pour la saisie des demandes
  - Ne pas être guichet enregistreur. Ce choix ne permet pas à la commune de visualiser les demandes de logement social concernant la commune de l'Albenc.
- Il est proposé à l'assemblée de retenir le second choix : être guichet enregistreur des demandes de logements sociaux et mandater la Communauté de Communes : la 3C2V pour la saisie des demandes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- autorise la maire à signer la convention en choisissant d'être guichet enregistreur des demandes de logements sociaux sur la Commune de l'Albenc et mandater la Communauté de Communes : la 3C2V pour la saisie des demandes.

### **4-Délibération autorisant la commune de l'Albenc à se substituer à l'association des digues de l'Isère pour le règlement d'une facture**

La Maire informe l'assemblée qu'un contrôle aléatoire exercé par la Trésorerie a mis en lumière une facture de 9,00 € TTC adressée à l'Association Foncière RT L'Albenc mais régulièrement et jusque-là toujours réglée par la Commune de l'Albenc.

Le trésorier demande à ce qu'un changement du nom du créancier soit réalisé afin de régulariser le règlement de cette facture et qu'une délibération soit prise pour autoriser la Commune à la régler.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- autorise la maire à faire régler par la Commune la facture de 9,00€ TTC.

### **5-Délibération de régularisation des indices du poste d'adjoint administratif**

Suite à une erreur dans la délibération du 22 septembre 2015 concernant le classement de l'adjoint administratif, la Maire demande au conseil municipal de refaire cette délibération comme suit :

La Maire informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, le poste de rédacteur à temps complet est supprimé. Pour le bon fonctionnement des services, 2 postes sont créés : 1 poste d'attaché

territorial à temps non complet indice brut 801 (indice majoré 658) et 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet indice brut 454 (indice majoré 398).

	Effectif au 31/07/2015	Effectif au 01/08/2015
Rédacteur Temps complet	1 soit 1 ETP	0
Attaché territorial temps non complet (21h)	0	1 soit 0,6 ETP
Adjoint administratif temps non complet (17h30)	0	1 soit 0,5 ETP

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à signer les 2 contrats de travail.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil approuve la création desdits postes et autorise la maire à signer les 2 contrats de travail.

#### **6-Délibération de régularisation du montant des travaux concernant l'accessibilité**

La Maire informe l'assemblée que le dossier concernant l'agenda d'accessibilité programmée est en cours de rédaction. Ce dossier doit être déposé auprès de la Préfecture au plus tard le 27 septembre 2015. Il comprend la description des Etablissements Recevant du Public (ERP) assujettis à la réglementation en matière d'accessibilité et notamment les dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2014 pour les ERP existants, le coût estimé des travaux et la planification de la réalisation de ceux-ci.

La Maire indique l'estimation du montant des travaux éligibles qui s'élève à 130 235 € HT.

Les travaux se dérouleraient sur 3 ans à compter du premier trimestre 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée.

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- autorise la maire à présenter la demande de validation d'accessibilité programmée auprès de la Préfecture de l'Isère.

#### **7-Délibération pour autoriser la signature de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes à l'IME de Tullins**

Une demande de l'IME de Tullins pour l'utilisation de la salle des fêtes a été déposée, nous leur avons fait une proposition mais celle-ci est restée sans réponse à ce jour. Madame la Maire demande au conseil de l'autoriser à signer une convention au cas où l'IME donnerait une réponse favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- autorise la maire à signer la convention pour l'occupation de la salle des fêtes de l'Albenc par l'IME de Tullins.

### **8-Delibération du SEDI :**

Une demande de subvention pour installer un nouveau point lumineux au Passage de la Fontaine va être effectuée auprès du SEDI. Par manque de chiffrage ; cette délibération sera prise lors du conseil municipal du 20 octobre 2015.

### **9- Délibération pour les subventions des associations – budget général – vote des subventions aux associations**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que des subventions ont été prévues au budget compte 6574 et elle propose de délibérer sur l'attribution nominative de cette enveloppe pour pouvoir verser les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'attribution des subventions comme établie dans la liste ci-après :

- Espace Nature Isère	855 €
- Amicale boules	285 €
- Amicale des donneurs de sang	76 €
- MFR de CHATTE	90 €
- ACCA	95 €
- Club de l'âge d'or	295 €
- Comité des fêtes	900 €
- IMP section Vinay	90 €
- MJC pour le fonctionnement	3 183 €
- MJC pour les activités	4 227 €
- Restos du cœur de saint Marcellin	200 €
- Sou des écoles pour le fonctionnement	1 000 €
- - Souvenir Français	30 €
- UMAC	40 €
- USARG (rugby)	3 000 €
- MJC pour école de Roller hockey	900 €

- MJC pour école de Badminton	120 €
- Ecole de Rugby	120 €

Total : 15 506 €

## **10-Informations et questions diverses**

### • **Propositions de noms voie nouvelle**

La voie nouvelle pour désenclaver la route du stade étant sur la commune de VINAY, Madame le Maire de Vinay demande de lui faire des propositions de noms qu'elle soumettra à son conseil municipal.

Après un tour de table, le conseil municipal fait 4 propositions :

- ☞ Rue de Pathaudière
- ☞ Rue du Vercors
- ☞ Rue du Paradis
- ☞ Rue de la Paix

### • **Informations téléphonie**

Les frais importants de téléphonie payés par la commune ont conduit à étudier la question en demandant des devis :

Orange propose des solutions à 2 515 € par an

Digital alliance propose d'étudier des solutions adaptées aux besoins de la commune et doit faire des propositions avec différents opérateurs.

La réponse de Bouygues télécom n'a pas été reçue.

Ce dossier devrait aboutir avant la fin de l'année.

### • **Informations cabinet dentaire**

Il est souhaitable de proposer au dentiste de procéder à l'achat du cabinet dentaire. Une rencontre devrait avoir lieu début octobre pour formaliser ce projet.

### • **Dissolution des P'tits Cerneaux**

L'association des P'tit Cerneaux est à l'origine de la création de la garderie périscolaire devenue communale depuis 2007.

Cette association souhaite procéder à sa dissolution et reverser les sommes encore en sa possession à l'école et au Sou des Ecoles.

La répartition des fonds (1954.56€) se fera comme suit :

- ☞ 75% à l'école
- ☞ 25% au Sou des écoles.

### • **Travaux, voiries**

Des travaux de voirie sont en train ou vont être effectués dans la rue du moulin, route de Pierre Brune, Impasse de Riquetière, route de Chapuisière pour un montant total de 5741.00€

- **Info sur la véloroute.**

Le projet de prolonger la Véloroute venant du Lac Léman vers la ViaRhona est en train de prendre forme. Il manque une trentaine de kilomètres pour relier St Gervais à St Nazaire (tronçon manquant)

Le département a étudié différents tracés. Celui retenu passerait par le CD 35B route de Riquetière, tournerait à droite à Bouchetière, continuerait sur la plaine de Vinay en passant à proximité du Grand Séchoir et de la gare de Vinay, puis descendrait au Pré Chapotin pour rejoindre Beaulieu en traversant le Tréry par la passerelle.

Il cheminerait ensuite dans la plaine pour rejoindre St Nazaire en Royans.

- **Vœux du Maire :**

La date retenue est le Samedi 9 janvier 2016 à 11h00

- **TAP :**

Pour ce premier trimestre, les temps d'activité périscolaires concernent 83 enfants, répartis en 7 groupes avec 8 intervenants.

Tout se passe bien et les enfants semblent ravis de la diversité des activités.

- **Réunion publique :**

Le 25 septembre à 20h sera organisée une réunion publique en collaboration avec le bureau d'études en charge du dossier d'aménagements de sécurité sur les RD 35 et RD 1092. Le conseil est invité à participer à cette soirée.

- **Réunion avec les communes voisines**

Une réunion à l'initiative de la commune de Poliènas va avoir lieu le vendredi 2 octobre avec les communes de Poliènas, Chantesse, Cras, et Morette, pour parler d'une éventuelle fusion entre communes. Madame le Maire va se rendre à cette réunion pour se tenir au courant de la situation sans pour autant engager de démarche en ce sens.

**Prochain Conseil municipal le mardi 20 octobre à 20h30**